

27 mar 2009 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2009](#)

## Biologie moléculaire

### Assentiment aux accords instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire et le Laboratoire européen de biologie moléculaire

Assentiment aux accords instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire et le Laboratoire européen de biologie moléculaire

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire (EMBC), conclu à Genève le 13 février 1969, ainsi que de l'Accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL), fait à Genève le 10 mai 1973.

Pour combler son retard sur les Etats-Unis dans le domaine de la biologie moléculaire, tant au niveau de la formation que de la recherche fondamentale, l'Europe a fondé en 1963 l'EMBO (European Molecular Biology Organization), sur le modèle du CERN (European Organization for Nuclear Research).

Le programme initial de l'EMBO visait à :

- rassembler des soutiens pour créer un laboratoire européen en biologie moléculaire et assurer son développement ;
- promouvoir des activités annexes, telles que les bourses en faveur de chercheurs, colloques et programmes de scientifiques-visiteurs.

La mise en oeuvre de ce programme exigeait des disponibilités financières qui ont pu être trouvées en créant deux organisations intergouvernementales, l'EMBC et l'EMBL, dont le financement provient en grande partie (au moins à 70 %) des contributions des Etats membres. Il s'agit d'obligations relevant du droit international. La clé de répartition des cotisations annuelles est fixée tous les trois ans, sur la base du revenu national net moyen des trois dernières années.

Treize Etats européens sont à l'origine de la création de l'EMBC qui réunit actuellement vingt-quatre pays, y compris Israël et la Turquie. Depuis 1970, la Belgique y est présente, en qualité d'observateur, par l'intermédiaire du FNRS.

L'EMBC met à la disposition de l'EMBO les moyens financiers nécessaires à l'exécution de son programme général, lequel comprend :

- l'attribution de bourses, à court et long terme, dans le cadre d'échanges de chercheurs entre

laboratoires de biologie moléculaire ;

- l'organisation de cours de perfectionnement, d'ateliers et de séminaires dans différents domaines spécialisés où les techniques de biologie moléculaire sont appliquées.

L'accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL) a été conclu à Genève en 1973 et prorogé le 16 novembre 1994 jusqu'en 2004.

L'EMBL dont le siège est situé à Heidelberg, en Allemagne, dispose de trois filiales extérieures : auprès du Deutsches Elektronen-Synchrotron (DESY), auprès de l'Institut von Laue-Langevin (ILL) et du Laboratoire européen de rayonnement du synchrotron (ESRF) à Grenoble, ainsi qu'auprès de l'European Bioinformatics Institute (EBI) à Hinxton.

Centre de recherche d'excellence, l'EMBL offre également une structure de collaboration unique pour la communauté scientifique. L'EMBL est particulièrement apte à accomplir des tâches que les laboratoires nationaux ne pourraient que difficilement mener à bien : développement d'une instrumentation de pointe et transfert de ces nouvelles technologies, formation de jeunes biologistes moléculaires et cellulaires, gestion de la plus importante banque de données européenne en biologie moléculaire et biotechnologie, ...

L'EMBL rassemble aujourd'hui quinze Etats membres : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la France, Israël, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. La Grèce et la Finlande ont rejoint l'EMBL comme Etats membres en 1984, la Norvège en 1985, l'Espagne en 1986 et la Belgique en 1990.

Il est primordial que la Belgique devienne membre à part entière des deux organisations intergouvernementales que sont l'EMBC et l'EMBL pour donner à ses chercheurs la possibilité de participer intégralement à la construction d'une Europe scientifique compétitive, dans un cadre propice à la mobilisation de compétences au niveau de la recherche fondamentale et de la gestion de grands projets européens en R&D portant sur la biologie moléculaire et domaines apparentés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe